

Notes aux concurrents V.H.R.S et V.M.R.S

Pour les concurrents V.H.R.S et V.M.R.S depuis cette année les concurrents qui doivent prendre des Titres de Participations (licence à la journée) ne peuvent plus les prendre au moment des vérifications administratives.

Ils doivent les prendre eux même sur le site de la F.F.S.A.
En joignant le certificat médical de moins de 6 mois au moins 10 jours avant le début de la manifestation.

Le site de la F.F.S.A. et <http://licence.ffsa.org>

Vous remerciant d'avance.

Le Comité d'Organisation